

PRÉAVIS N° 237

AU CONSEIL COMMUNAL

Intersection promenade du Mont-Blanc avec la route de Genève – Modification et sécurisation du carrefour

Demande d'un crédit de réalisation pour les travaux d'aménagement routier de CHF 93'000.- TTC

Délégué municipal : M. Olivier Mayor

Nyon, le 30 septembre 2015

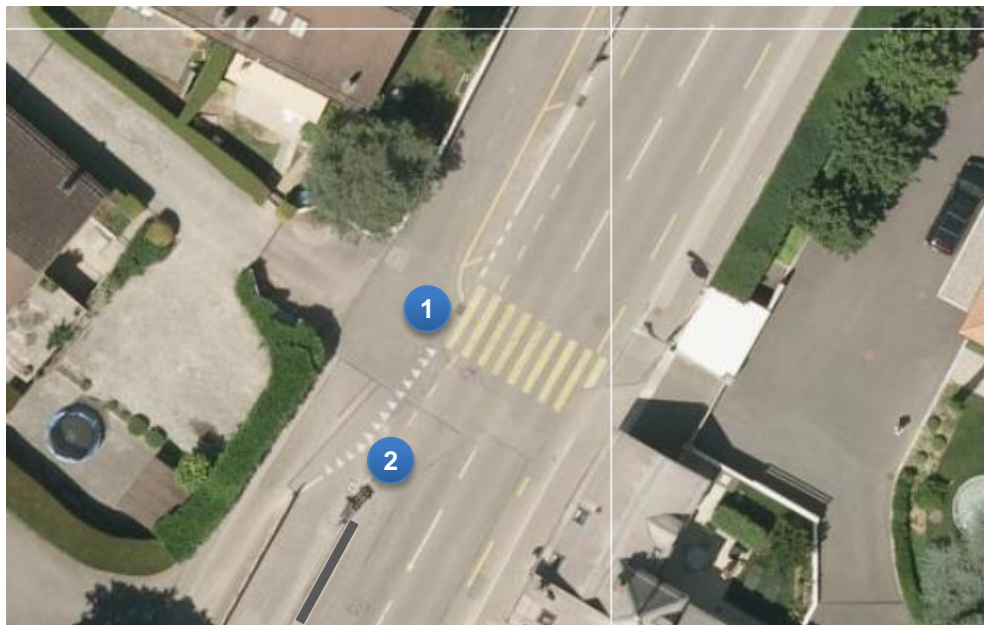
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La démarche de modification du carrefour entre la promenade du Mont-Blanc et la route de Genève (RC1) a été initiée par un courrier de M. Pierre Wenk, administrateur de la PPE Promenade du Mont-Blanc, reçu en juin 2014. Il mentionne qu'il est difficile de s'engager depuis la promenade en direction de Nyon, relève également un problème de visibilité des cyclistes et demande la sécurisation du passage pour piétons.

En réponse à ce courrier, le Service travaux et environnement a mandaté, en automne 2014, un bureau d'ingénieurs trafic pour réaliser une étude relative à la sécurisation de ce carrefour, qui révèle les problèmes de sécurité suivants :

- Le retour en direction de Nyon depuis la promenade est particulièrement difficile, en raison non seulement du flux de trafic élevé sur la route de Genève mais également des mauvaises conditions de visibilité vers la gauche, découlant de la géométrie « en sifflet » de ce carrefour ainsi que de la présence du mur soutenant la promenade du Mont-Blanc, sans parler des panneaux de signalisation installés au bout du mur ;
- La circulation des piétons dans ce carrefour n'est pas bien maîtrisée. La position du passage pour piétons et l'absence de trottoir obligent les usagers à attendre sur la chaussée de la promenade du Mont-Blanc (*voir chiffre 1 sur photo*) ;
- Les cyclistes, quant à eux, doivent se rabattre devant les voitures débouchant de la promenade pour pouvoir emprunter la piste cyclable en direction de Colovray (*voir chiffre 2 sur photo*). Cette situation est une source importante de conflits entre cyclistes et automobilistes.



Le présent préavis propose des aménagements afin de pallier au défaut de sécurité pour tous les usagers de cette intersection routière. Précisons que ce projet a été présenté et discuté, en particulier, avec les propriétaires bordiers de la promenade du Mont-Blanc qui l'ont généralement bien accueilli. La Commission de circulation a également rendu un préavis favorable.

2. Description du projet

La configuration des lieux et les contraintes foncières font qu'un réaménagement lourd du carrefour n'est pas envisageable. Le projet s'inscrit donc dans l'emprise existante du domaine public et découle de la variante retenue au terme de l'étude de sécurisation du carrefour (*voir plan en annexe*).

Le projet consiste en une série d'aménagements routiers et de mesures de marquage ayant pour objectif principal l'augmentation de la sécurité pour tous les usagers de ce carrefour. Il améliore notamment les conditions de visibilité et l'identification des différents espaces utilisés par les usagers.

Les aménagements suivants seront réalisés dans le gabarit actuel, sans emprise sur le domaine privé :

- le bord de chaussée de la route de Genève sera matérialisé par deux rangs de pavés;
- un îlot pavé (à niveau) sera aménagé afin de réserver une zone d'attente pour les piétons, il permettra aussi de séparer clairement le flux des véhicules entrant et sortant de la promenade du Mont-Blanc ;
- les cycles rejoindront la piste mixte (site propre) en direction de Genève après avoir franchi le carrefour; pour cela, un tronçon du muret séparant la RC1 de la piste cyclable sera démoli ;
- la mesure précédente permettra d'avancer le « cédez-le-passage » des véhicules sortant de la promenade du Mont-Blanc et ainsi d'améliorer la visibilité vers la gauche;
- le carrefour (zone de conflit) situé au bas de la promenade sera traité avec un revêtement coloré visant à atténuer son caractère routier et accentuer le sentiment d'espace partagé par tous les usagers.

Des mesures complémentaires de signalisation et marquage sont également prévues :

- traçage d'une ligne blanche continue dans l'axe de la route de Genève, de part et d'autre du carrefour, complété de deux lignes discontinues indiquant le carrefour ;
- marquage en rouge de la bande cyclable au droit du carrefour ;
- déplacement de panneaux de signalisation entravant la visibilité ;
- remplacement du miroir situé en face du carrefour.

De plus, la Municipalité a décidé en août 2015 de réduire la vitesse maximale autorisée à 50 km/h sur la route de Genève, entre la plage et l'avenue de Bois-Bougy, ce qui est une mesure simple permettant d'augmenter sensiblement la sécurité des usagers. Cette réduction de la vitesse maximale autorisée a déjà été mise en place.

Demande d'autorisation

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a été consultée concernant le type de procédure d'autorisation à appliquer, et a confirmé que le projet était de type « adaptation et entretien ». Ainsi et conformément à l'art. 3 al. 2 du Règlement d'application de la loi sur les routes (RLRou), il n'est pas soumis à l'enquête publique.

Calendrier intentionnel

Délivrance du crédit par le Conseil communal
Travaux

Février 2016
Avril 2016

3. Incidences financières

Le coût des aménagements est basé sur une offre de gré à gré; il se décompose de la manière suivante :

Travaux de génie civil	CHF	69'900.-
Marquage et signalisation	CHF	6'500.-
Honoraires géomètre	CHF	2'500.-
Divers et imprévus	CHF	7'000.-
Total HT	CHF	85'900.-
Total TTC arrondi à	CHF	93'000.-

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

4.2. Dimension sociale

Dans le cadre d'une politique de sécurité routière, les mesures prévues par ce préavis permettront d'améliorer la sécurité de ce carrefour pour l'ensemble des usagers : automobilistes, cyclistes et piétons.

4.3. Dimension environnementale

5. Conclusion

Le carrefour entre la promenade du Mont-Blanc et la route de Genève pose des problèmes de sécurité que les habitants du quartier nous relayent régulièrement. Ils résultent principalement de la configuration « en sifflet » du carrefour réduisant l'espace disponible et la visibilité au moment de s'engager sur la route de Genève.

L'étude a montré qu'il est possible d'améliorer ce carrefour sans le réaménager complètement; mais plutôt en travaillant les surfaces de circulation des différents usagers ainsi qu'en adaptant la signalisation et le marquage.

Les différentes mesures planifiées permettront d'améliorer de manière significative la sécurité de tous les usagers de ce carrefour en réduisant les conflits potentiels entre les différents modes de déplacement et en améliorant la visibilité.

NYON · PRÉAVIS N° 237 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 237 concernant le financement des travaux de modification et sécurisation du carrefour à l'intersection de la promenade du Mont-Blanc avec la route de Genève,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder un crédit de CHF 93'000.- TTC à la Municipalité pour financer la réalisation des travaux de modification et de sécurisation du carrefour à l'intersection de la promenade du Mont-Blanc avec la route de Genève ;
- que le montant de CHF 93'000.- TTC sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes

Tableau d'investissement
Plan de situation

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Olivier Mayor
Date	Mardi 1 ^{er} décembre 2015 à 20h30
Lieu	Ferme du Manoir, salle de conférence N° 2

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No.

237/ 2015

**Intersection promenade du Mont-Blanc avec la route de Genève -
Modification et sécurisation du carrefour**

Date: Nyon le

30.09.2015

Demande d'un crédit de réalisation pour les travaux d'aménagement routiers de CHF 93'000.- TTC

Situation des préavis au 30.09.2015			2010	2011	2012	2013	2014	2015			
Total des préavis votés par le Conseil communal			6'905'181	12'753'520	29'025'473	50'449'964	23'536'763	134'273'811			
Situation des emprunts au 30.09.2015			2010	2011	2012	2013	2014	2015	Cautionnements et garanties		
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011						225'000'000	225'000'000	225'000'000	Plafond (préavis No.27)	24'200'000	
Emprunts au 1er janvier			140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	Engagé	-11'915'799	
Evolution des emprunts durant la période +/-			-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	14'914'235	13'909'152	11'411'731	Caution demandée	0	
Emprunts fin période/date du jour			137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'118'388	Disponible	12'284'201	
Dépenses et recettes d'investissement			Estimation des dépenses d'investissements nets						Estimation amort. + entretien		
Descriptif/Libellé	CHF TTC/HT		2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL	Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
Travaux	93'000		0	93'000	0	0	0	93'000	30	3'100	
Total de l'investissement	93'000		0	93'000	0	0	0	93'000		3'100	
Financement du préavis											
Budget de fonctionnement:											
Trésorerie courante											
Investissement:											
Trésorerie/Emprunts dont			93'000								
Estimation des coûts d'exploitation			2015	2016	2017	2018	2019	2020			
Libellé / années											
Coût total d'exploitation			0	1'860	4'960	4'898	4'836	4'774			
Intérêts en %	2.00%		0	1'860	1'860	1'798	1'736	1'674			
Amortissements			0		3'100	3'100	3'100	3'100			
Personnel supp. en CHF			0	0	0	0	0	0			
Personnel supp. en EPT			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
Economies / Recettes			0	0	0	0	0	0			
Recettes			0	0	0	0	0	0			
Coûts nets d'exploitation			0	1'860	4'960	4'898	4'836	4'774			

